



Administration communale
Rue du Collège 9
1186 Essertines-sur-Rolle
controle@essertines-sur-rolle.ch

ATTESTATION DU LOGEUR

En vertu de l'article 24 de la loi sur le contrôle des habitants du 9 mai 1983, celui qui fait une déclaration incomplète ou inexacte ou contrevient de toute autre manière aux prescriptions de ladite loi, est passible d'une amende de vingt à deux mille francs.

Je soussigné(e)

Nom(s) : _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le (JJ/MM/AAAA) : _____

Domicilié(e) à

Rue & n° : _____

NPA & Localité : _____

Atteste par la présente que

Madame Monsieur

Nom(s) : _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le (JJ/MM/AAAA) : _____

Est effectivement domicilié(e) chez moi depuis le (JJ/MM/AAAA) : _____

Je précise qu'il ne s'agit pas uniquement d'une boîte aux lettres et que la personne susmentionnée habite physiquement à mon domicile.

Je prends note que des contrôles pourront être effectués par la police et que des poursuites pourront être engagées contre moi en cas de fausse déclaration.

Cette attestation demeure valable aussi longtemps que la personne susmentionnée habite chez moi. En cas de départ de cette personne, je m'engage à vous l'annoncer par écrit et j'informerai la personne qu'elle doit également passer personnellement annoncer son départ au guichet de l'administration communale.

Lieu & date : _____

Signature du logeur : _____

Annexes obligatoires :

Copie de la carte d'identité - ou passeport – du logeur en cours de validité

Copie du bail à loyer du logeur ou de l'acte d'achat/vente